

REP PMCB / Éco-conception

Éco-conception : Ecominéro accompagne les producteurs de PMCB dans la mise en place de leur plan de prévention

À l'heure où la réglementation impose aux producteurs de Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) de limiter leur impact environnemental, Ecominéro, l'éco-organisme créé par et pour la filière minérale, renforce son accompagnement sur les enjeux d'éco-conception.

Une obligation réglementaire

En application de la loi AGECL (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020, les producteurs ont l'obligation de mettre en œuvre un plan de prévention des déchets et d'éco-conception des produits relevant d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Ce plan vise à réduire l'usage des ressources non renouvelables, à favoriser l'utilisation de matières recyclées et à améliorer la recyclabilité des produits.

Une boîte à outils complète en libre accès

Pour accompagner les producteurs de PMCB dans l'élaboration de leur plan de prévention et d'éco-conception, Ecominéro met à leur disposition des outils pratiques, conçus en lien étroit avec les fédérations et syndicats professionnels de la filière minérale : béton prêt à l'emploi ou préfabriqué, ciment, enrobé, granulat, produit en terre cuite, etc.

Ces outils sont disponibles directement depuis [une page web dédiée](#), comprenant :

- Une **synthèse des pratiques d'éco-conception** dans la filière, reprenant les actions spécifiques à chaque famille de produits des PMCB de catégorie 1,
- Un **guide des bonnes pratiques** pour accompagner les producteurs de PMCB à la rédaction des plans de prévention des déchets et d'éco-conception,
- Des **grilles de reporting** simplifié et détaillé des actions afin d'aider les producteurs de PMCB à la complétion des données et le suivi des actions.

En complément, Ecominéro élabore, en concertation avec les fédérations et syndicats professionnels, **des plans communs d'éco-conception sectoriels** pour certaines familles de produits, afin de les proposer aux industriels.

Ces plans d'éco-conception devront être transmis à l'éco-organisme, qui publiera ensuite une synthèse accessible au public.

L'objectif d'Ecominéro est que 90 % des entreprises adhérentes disposent d'un plan d'éco-conception d'ici fin 2025.

Deux webinaires pour tout comprendre

Afin de répondre aux interrogations des acteurs concernés et partager les bonnes pratiques, Ecominéro organise deux **webinaires gratuits** :

- Vendredi 18 avril de 16h à 17h
- Mercredi 30 avril de 10h à 11h

Ces rendez-vous permettront à Ecominéro de présenter les outils d'accompagnement mis à disposition des producteurs. Ils offriront également un temps d'échange pour partager les bonnes pratiques et répondre aux questions des producteurs pour les aider à mieux comprendre les modalités d'élaboration de leur plan.

Inscription ici possible en ligne > [en cliquant ici](#) <

À propos d'Ecominéro :

Ecominéro a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP aux produits et matériaux du secteur du bâtiment. L'éco-organisme permet à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets. Ecominéro est une entreprise à mission dotée d'objectifs sociaux et environnementaux. www.ecominero.fr

Et sur les réseaux sociaux :

@ecominero

